

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE LE BARROUX

SEANCE DU 09 AVRIL 2024

Nombres de Membres

En Exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14

Date de la convocation :
03/04/2024

Date de l'affichage de la
délibération : 10/04/2024

**Objet : Fiscalité – Vote
des Taux d'imposition
2024**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS le 09 AVRIL à 20h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Du Conseil à la mairie de LE BARROUX, sous la Présidence de Bernard MONNET, Maire de la commune LE BARROUX.

Étaient présents: BERTHOMIER Line, BATAILLER Bruno, DARUD Gilbert, D'OLLONE Brigitte, GRILLET Gilles, ISNARD Maurane, LARTIGUE Marc, MARIN Jean-Philippe, MONNET Bernard, THEOULLE Myriam, RIME Fabien, VANONI Patricia.

Absents excusés ayant donné pouvoir : MENEGATTI Pascal, MARIN Véronique,

Absents excusés : PICARD Pascale,

Secrétaire nommé : Jean-Philippe MARIN

**VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES
DIRECTES LOCALES POUR L'EXERCICE 2024**

Vu les articles 1639 A et 1636 B sexies à 1636B decies du Code Général des Impôts ;

Vu l'article L1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'état 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2024.

Monsieur Le Maire propose les taux de taxes locales suivant pour l'année 2024

- taxe foncière sur les propriétés bâties : **30 %**

- taxe foncière sur les propriétés non-bâties : **69 %**

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : **13,71 %**

Le Conseil Municipal,

Oùï l'exposé du Maire,

Et après en avoir délibéré, **FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2024 comme suit :

TFB :30 %

TFNB 69 %

TH: 13.71 %

AUTORISE le Maire à signer toute pièce à intervenir.

VOTE : - « A L'UNANIMITÉ » DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

Fait et délibéré par les membres présents

Le Secrétaire de séance,
MARIN Jean-Philippe



Le Maire, Bernard MONNET

